

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2019-0098**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout d'un nouveau nom commercial dans le Méta RCP 2 et la modification des conditions d'utilisation dans le Méta RCP 3 pour la famille de produits biocides **ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN**,*

*de la société* **HENKEL AG & CO. KGAA**

*enregistrée sous le numéro* **BC-DN075581-32**

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 30 avril 2029.

A Maisons-Alfort, le 23/06/2022

DocuSigned by:  
  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

<b>Nom commercial</b>	ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	-

##### 1.2. Type de famille de produits

<b>Types de produit</b>	18
-------------------------	----

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	HENKEL AG & CO. KGAA
	<b>Adresse</b>	HENKELSTRASSE 67 40191 DUESSELDORF NORTH-RHINE WESTFALIA ALLEMAGNE
<b>Numéro de demande</b>	BC-DN075581-32	
<b>Type de demande</b>	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2019-0098	
<b>Date d'autorisation</b>	13/08/2019	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	30/04/2029	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

<b>Nom du fabricant</b>	IGO SRL
<b>Adresse du fabricant</b>	VIA PALAZZO, 46 24061 – ALBANO SANT'ALESSANDRO (BERGAME) ITALIE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	VIA PALAZZO, 46 24061 – ALBANO SANT'ALESSANDRO (BERGAME) ITALIE

<b>Nom du fabricant</b>	CONSULTORIA TECNICA E REPRESENTAÇÕES, LDA. (CTR)
<b>Adresse du fabricant</b>	LOTEAMENTO INDUSTRIAL DA MURTEIRA, LOTES 23/24 2135-301 SAMORA CORREIA PORTUGAL
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	CONSULTORIA TECNICA E REPRESENTAÇÕES, LDA. (CTR) LOTEAMENTO INDUSTRIAL DA MURTEIRA, LOTES 23/24 2135-301 SAMORA CORREIA PORTUGAL

<b>Nom du fabricant</b>	LABORATORIO CHIMICO FARMACEUTICO SANMARINESE
<b>Adresse du fabricant</b>	STRADA DEL MARANO 95 47896 FAETANO SAINT MARIN
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	LABORATORIO CHIMICO FARMACEUTICO SANMARINESE STRADA DEL MARANO 95 47896 FAETANO SAINT MARIN

<b>Nom du fabricant</b>	HENKEL HOMECARE KOREA
<b>Adresse du fabricant</b>	3 GATBACHI-RO, DANWON-GU ANSAN CITY, GYEONGGI-DO COREE DU SUD
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	3 GATBACHI-RO, DANWON-GU ANSAN CITY, GYEONGGI-DO COREE DU SUD

<b>Nom du fabricant</b>	GODREJ CONSUMER PRODUCTS LTD
<b>Adresse du fabricant</b>	PIROJSHANAGAR EASTERN EXPRESS HIGHWAY VIKHROLI (EAST), MUMBAI - 400079 INDE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	GODREJ CONSUMER PRODUCTS LTD 131/1-4, CUDDALORE ROAD KATTUKUPPAM, MANAPET (PO) PONDICHERRY - 607402 INDE

#### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1R-TRANS-PHENOTHRINE
<b>Nom du fabricant</b>	SUMITOMO CHEMICAL (LONDON, UK)
<b>Adresse du fabricant</b>	SUMITOMO CHEMICAL (U.K.) PLC HYTHE HOUSE, 200 SHEPHERDS BUSH ROAD W6 7NL LONDON ROYAUME-UNI
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	MISAWA WORKS, AZA-SABISHIROTAIRA, OAZA-MISAWA, MISAWA AOMORI 033-0022, JAPON

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,0	0,048

### 2.2. Type de formulation

RB – Appât (prêt à l'emploi)

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

#### 1.1. Identification du Méta RCP 1

<b>Identification</b>	Meta RCP 1 – 1a (TP-050-C1)
-----------------------	-----------------------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Méta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093	0,093

### 2.2. Type de formulation

RB – Appât (prêt à l'emploi)

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	-

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins ( <i>Lasius niger</i> ) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîte d'appât prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m <sup>2</sup> soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m <sup>2</sup> . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât).

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boite d'appât simple (TP-050-C1) :

- Retirer les rabats sur le côté de la boite d'appât.
- Placer la boite à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boites pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.

#### 6. Autre(s) information(s)

-

### Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

#### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>CATCH ANTI FOURMIS 2 PIEGES C1</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2019-0098-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Méta RCP 2

<b>Identification</b>	Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) Meta RCP 2 – 2b (J-70021) Meta RCP 2 – 2c (IIRD-08002)
-----------------------	--

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Méta RCP 2

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015	0,048

#### 2.2. Type de formulation

RB – Appât (prêt à l'emploi)
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu

	P501 : Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation
Note	EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins ( <i>Lasius niger</i> ) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîtes d'appât prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât simple tous les 10 m <sup>2</sup> . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) : boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât). Meta RCP 2 – 2b (J-70021) ET 2c (IIRD-08002) : capsule thermoformée simple pré remplie en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène/éthylène alcool vinylique/polyéthylène (contenant 5 g d'appât).

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boite d'appât simple (TP-050-C2) :

1. Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
2. Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
4. Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

Boite d'appât simple contenant une capsule thermoformée (IIRD-08002 et J-70021) :

1. Retirer le couvercle transparent.
2. Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Activer la station d'appât en appuyant fermement sur la capsule. Replacer le couvercle transparent.
4. Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
5. Après 4 semaines, la disparition des fourmis doit être remarquée.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.

### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CATCH ANTI FOURMIS 2 PIEGES C2 (Meta RCP 2 – 2a)				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,048

Nom commercial	CATCH ANTI FOURMIS 2 PIÈGES EXTRA (Meta RCP 2 – 2b)				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,087
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015

<b>Nom commercial</b>	CATCH ANTI FOURMIS 2 PIÈGES CONTAMINATEURS INSECTIVOR PIÈGES ANTI FOURMIS X 2 APTA PIÈGES ANTI FOURMIS X 2 CATCH EXPERT ANTI FOURMIS 2 PIEGES CONTAMINATEURS (Meta RCP 2 – 2c) CITIN PIÈGE À FOURMIS				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2019-0098-04				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 3

#### 1.1. Identification du Méta RCP 3

<b>Identification</b>	Meta RCP 3 – 3 (TP-050-C1b ET TP-050-C2)
-----------------------	--

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 3</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Méta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,014	0,048

### 2.2. Type de formulation

RB – Appât (prêt à l'emploi)
------------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins ( <i>Lasius niger</i> ) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîtes d'appât double prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât à double enceinte tous les 10 m <sup>2</sup> . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîte à double appât pré remplie en polystyrène contenant deux enceintes (Chambre 1 (TP-050-C1b) de 5 g et Chambre 2 (TP-050-C2) de 0,65 g).

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.
- *Localiser la languette rugueuse sur le piège. Retirez cette languette en la remuant de haut en bas jusqu'à ce qu'elle se détache. Jetez la languette une fois retirée du piège.*
- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.
- *Remplacez le piège tous les 3 mois ou lorsque celui-ci est vide*

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le

rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans

#### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	CITIN BOITE ANTI-FOURMIS (ENCEINTE 1) CATCH EXPERT PIEGE ANTI-FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 1) ZENSECT EXPERT PIEGE ANTI-FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 1)				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2019-0098-05				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**anses**

<b>Nom commercial</b>	<b>CITIN BOITE ANTI-FOURMIS (ENCEINTE 2) CATCH EXPERT PIEGE ANTI-FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 2) ZENSECT EXPERT PIEGE ANTI-FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 2)</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2019-0098-06</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,048